



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE
DM2022-90078

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière adjointe de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **4 octobre 2022**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2022-90078**.

Cette demande, déposée par le propriétaire du lot 4 369 103, situé au 277, boulevard Jacques-Cartier, dans la zone C-34, vise un projet de subdivision cadastrale ayant comme effet de rendre dérogoaire une aire de stationnement existante. L'article 12.2 du *Règlement de zonage* (601-18) prescrit qu'une aire de stationnement doit être localisée sur le même terrain que l'usage desservi par cette aire de stationnement. Ce même article prescrit aussi qu'une aire de stationnement doit être située à une distance d'au moins 2 mètres des lignes latérales du terrain. Les éléments dérogoaires de l'aire de stationnement sont les suivants :

1. L'aire de stationnement du 277 boulevard Jacques-Cartier serait située en partie sur un autre terrain ;
2. L'aire de stationnement du 277 boulevard Jacques-Cartier serait située à une distance nulle (0 mètre) de la ligne latérale droite du terrain ;
3. L'aire de stationnement du nouveau lot projeté serait située à une distance nulle (0 mètre) de la ligne latérale gauche du terrain.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **mardi 4 octobre 2022 à 19 h 30** au Centre communautaire, situé au 75, chemin de Gosford à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 14^e JOUR DE SEPTEMBRE 2022

La greffière adjointe
Me Katherine Gagnon